



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENUE À LA SALLE PHILIPPE-
LAROCHÉ DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 9 JUIN 2026 À 18 H 30**

Personne(s) présente(s) :

Lucie LaRoche, présidente
Simon Hatem, Conseiller District 1
Simone Dufour, Conseillère District 3
Daniel Roy, Conseiller District 4
Carl Bolduc, Conseiller District 5
Guillaume Brassard-Bérubé, Conseiller District 6

Annie Laplante, greffière adjointe

Personne(s) absente(s) :

Valérie Gagné, Conseillère District 2

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Lucie LaRoche, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil
- 1.2 Ouverture de la séance et greffe
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Finances et Administration

- 2.1 Présentation et adoption - Règlement général 773 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 3 800 000 \$ pour la requalification de la chapelle Saint-Dunstan (phase 1)

3. Direction générale

- 3.1 Aucun

4. Travaux publics

- 4.1 Aucun

5. Loisirs, culture et vie communautaire

- 5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

- 6.1 Aucun

7. Protection contre l'incendie

- 7.1 Aucun

8. Varia

- 8.1 Aucun

9. Période de questions

- 9.1 Aucun

10. Levée de l'assemblée

1.1 Constatation de l'avis de convocation aux membres du conseil

Le greffier-trésorier dépose l'avis de convocation qui a été transmis aux membres du conseil par voie électronique.

Tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation et renoncent à celle-ci.



1.2 Ouverture de la séance et greffe

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 33.

153-2026

1.3 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptés ci-après;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Carl Bolduc
APPUYÉ par Monsieur Simon Hatem
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

154-2026

2.1 Présentation et adoption - Règlement général 773 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 3 800 000 \$ pour la requalification de la chapelle Saint-Dunstan (phase 1)

ATTENDU QUE la greffière adjointe a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

elle explique également, s'il y a lieu, les modifications entre le projet de règlement déposé lors de l'avis de motion et le règlement soumis à l'adoption;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Daniel Roy
APPUYÉ par Monsieur Guillaume Brassard-Bérubé
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 773 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 3 800 000 \$ pour la requalification de la chapelle Saint-Dunstan (phase 1).

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de questions

À 18 h 36, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

*Seules les questions sont transcrites (1 par personne).
Les commentaires ou suggestions ne sont pas notés au procès-verbal.*

Les questions ont porté sur :
Aucune

Fin de la période de questions à 18 h 36.

10. Levée de l'assemblée



La présidente lève l'assemblée à 18 h 36.

Lucie LaRoche, mairesse

Annie Laplante, greffière adjointe